

COMMUNE DE CHAMPLOST

Compte-rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 15 Février 2011

Date de convocation : 8 février 2011

Date d'affichage : 23 février 2011

Présents: QUERET Jean-Louis, Maire, GENREAU François, GOUDON Valérie, SEILLIEBERT Christophe, adjoints, BREUILLE-MARTIN Daniel, CHICON Pierre, COMPERAT Jean-Raymond, DURVILLE Julien, LARBI Laurent, PREVOST Yvette, QUARTIER David.

Absent excusé : MATHIEU Daniel a donné pouvoir à Daniel BREUILLE-MARTIN

Secrétaire de séance : LARBI Laurent

Après lecture du compte rendu de la réunion précédente, les membres du conseil approuvent et signent le registre des délibérations.

Avant de commencer la séance, M. le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour le sujet suivant : - Travaux d'électricité sur la route de Paris à Champlost.

Le conseil vote à l'unanimité pour l'ajout de la question.

ORDRE DU JOUR

2011/001 : Travaux électricité :

M.le Maire explique qu'après plusieurs déplacements de l'EDF, il apparaît que le réseau doit être renforcé sur la portion de la route de Paris (D905) dans la traversée de Champlost.

Deux possibilités sont proposées :

La première, les lignes enterrées (EDF, France-Télécom et nouveaux candélabres) pour un coût de 218 556,45 € TTC dont 174 510,23 € pris en charge par le S.I.E.R. le montant restant dû à la charge de la commune sera donc de 44 046, 58 € TTC.

La deuxième, une ligne aérienne pour un coût de 42 677,58 € pris à 100% par le S.I.E.R (Syndicat d'électrification).

M. le Maire explique que même s'il serait beaucoup mieux d'enterrer les différentes lignes électriques ou téléphoniques, cette solution, vu le coût est difficilement envisageable car cette dépense grèverait le budget communal de telle façon que nous ne serions plus en mesure de mener à bien plusieurs autres projets.

Après délibération le conseil vote à l'unanimité pour la solution de la ligne aérienne.

2011/002 : Achat maison Chéron :

Lors de la réunion du conseil du 23 décembre 2010, les conseillers avaient, à l'unanimité, mandaté le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires concernant l'achat de l'immeuble et les demandes de subventions.

Cette délibération ayant été prise à huit clos sans que cela soit expressément mentionné à l'ordre du jour, risquait d'être entachée de nullité. M. J-L QUERET, Maire, demande qu'elle soit examinée ce jour.

Le conseil donne son accord et vote à l'unanimité pour.

2011/003 : Révision des plans des cimetières & proposition d'une nouvelle numérotation des places

M. Christophe SEILLIEBERT présente le projet des nouveaux plans et nouvelle numérotation des cimetières précités. Les coûts induits s'élèvent à 1000 € pour le plan et 1000 € pour l'achat du logiciel. M. Ch. SEILLIEBERT insiste sur le fait que c'est un travail de longue haleine et demande aux conseillers de l'aider pour mener à terme ce projet.

Le conseil vote à l'unanimité pour.

2011/004 : Ossuaire & caveau provisoire :

M. Ch. SEILLIEBERT explique les travaux de rénovation à effectuer sur les ossuaires et les caveaux provisoires des cimetières de Champlost et de Vachy.

Pour le cimetière de Vachy : 1 050 € TTC pour le caveau provisoire et 450 € TTC pour la dalle avec une semelle

Pour le cimetière de Champlost : 1 250 € TTC de dalle avec une semelle.

Le conseil vote à l'unanimité pour.

Etude BIOS – bassin d'orage :

M. le Maire passe la parole à M. GENREAU, responsable de la commission eaux et assainissement qui suit ce dossier, ce dernier fait part au conseil de l'avancement des études menées par le bureau d'études BIOS.

Actuellement ce bureau d'études met à jour les données générales concernant le zonage d'assainissement individuel des hameaux de Vachy et Prunelles ainsi que des écarts à partir des questionnaires retournés.

Parallèlement une étude est menée pour réactualiser le diagnostic pluvial qui avait été établi lors de la carte communale. Cette étude porte sur l'ensemble des versants de la commune mais elle est plus détaillée sur celui de la D 905 et ceux de Vachy (chemin de Chailley et chemin de Prunelles à Vachy).

Après avoir reçu, en mairie, le technicien de BIOS avec J-L QUERET, ils se sont rendus sur les points les plus problématiques et ont fait le tour de l'ensemble du bassin versant. Le bureau d'études devra rendre un diagnostic détaillé concernant l'implantation d'un bassin de rétention situé sur un terrain appartenant à M. François MOREL cadastré AD 80. La municipalité ayant pris contact avec le propriétaire de la parcelle en vue d'un éventuel achat.

2011/005 : Loyer (école Chatton) :

Le percepteur a invalidé l'augmentation votée par le conseil, celle-ci ne pouvant dépasser l'indice de la construction de l'année 2010. Le montant du loyer ne pourra dépasser, compte-tenu de cet indice, la somme de 476,80 €.

Le conseil vote à 10 pour et 1 abstention.

2011/006 : Mandatement de dépenses d'investissement :

M. le Maire explique qu'une facture concernant des extincteurs doit être payée avant le vote du budget 2011. Il convient donc de faire une délibération sur le mandatement de cette dépense d'investissement pour un montant de 756 €.

Le conseil vote à l'unanimité pour.

2011/007 : Participation communale (classe de neige) :

M. le Maire fait part du fait que nous avons convenu de donner notre accord de principe de financement pour la classe de neige des écoles pour l'année 2011. Le montant alloué étant de 90,00 € par élève, le montant total étant donc de 2340 € pour les 26 élèves participants. Il convient donc de délibérer dans ce sens pour inscrire la dépense au budget 2011.

Le conseil vote à l'unanimité pour.

QUESTIONS DIVERSES :

Place Henri DUBOIS, date d'inauguration :

Le conseil, après le décès de l'abbé Dubois, et à la demande du responsable de la paroisse, M. François Morel a décidé de rendre hommage à son ancien curé et de « baptiser » le parvis de l'église, ancien cimetière de Champlost, « Place Henri Dubois ». La date d'inauguration est fixée au 24 avril 2011 en fin de matinée.

Plantation décharge de Prunelles :

M. François GENREAU a rappelé que depuis de nombreuses années il est question de planter le devant de l'ancienne décharge de Prunelles et que ce projet n'a jamais vu le jour. Après discussion, le conseil pense qu'il serait bien d'y planter quelques acacias.

Vérification curage du ruisseau :

Il est rappelé à tous les riverains, des ruisseaux traversant leur propriété, que le nettoyage des rives est obligatoire et que rien ne doit interrompre l'écoulement de l'eau. Une vérification sera effectuée.

Retrait du S.I.V.U du Créanton de la commune de Chailley :

M. le Maire informe le conseil d'un courrier arrivé en mairie provenant de la commune de Chailley et lui faisant part de son désir de se retirer du SIVU du Créanton et de la Brumance et nous demandant de nous prononcer dans ce sens

M. QUERET dit qu'il n'est pas possible de répondre à cette demande. Des délais légaux sont à respecter ainsi que des procédures administratives.

Crèche (Pomme d'Api) :

La crèche Pomme d'Api de Chailley a fait une demande de subvention (pour un enfant) pour un montant de 158,60 € auprès de notre commune.

Le conseil n'est pas favorable à cette demande.

T L E 2011 :

M. le Maire informe le conseil que la TLE instituée sur les nouvelles constructions rapportera 2 241,60 €, et ce, pour l'année 2011.

Peuplier :

M. J-Raymond COMPERAT demande à ce que les peupliers situés sur le chemin menant à la pisciculture soient élagués et surtout que le gui soit enlevé.

M.GENREAU fait remarquer qu'il doit exister un ancien arrêté municipal devant obliger les propriétaires à entretenir leurs arbres fruitiers et à enlever le gui.

Séance levée à 22H45

RAPPEL : Le conseil municipal est ouvert à tous, mais les personnes venant assister aux séances n'ont pas le droit de prendre la parole sauf si le Maire leur en donne l'autorisation.

Vu par nous, Jean-Louis QUERET, Maire de la commune de Champlost, pour être affiché le 23 février 2011 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884.

**Le Maire
Jean-Louis QUERET**

Visé par la Préfecture